



**Syndicat Intercommunal de Traitement
des Eaux Usées de Colmar et Environs**

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE

27 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-huit heures trente, le **Comité Directeur du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)** légalement convoqué, s'est réuni à la station d'épuration de Colmar sous la présidence de Monsieur Olivier ZINCK, Président en exercice.

Etaient présents : 16 membres

ACKERMANN Mario, BETTER Philippe, DENZER-FIGUE Laurent, DURR Christian, DURR Roland, HABLITZ Christophe, HILBERT Frédéric, KABUCZ Jean-François, KAEHLIN Laurence, PERRET Dominique, SCHICKEL Norbert, SCHLUSSEL Benoît, SCHULLER Jean-Marc, STOEBNER Thierry, STOFFEL Marie-Laure, ZINCK Olivier

Membres ayant donné pouvoir : SCHWOB Frédérique (à DENZER-FIGUE Laurent)

Membres excusés : ARNDT Denis, DISCHINGER Pierre, HELMLINGER Marie-Joseph, JACQUEY Guy, KEMPF Bernard, MATHIAS René, REINSTETTEL Patrick, STOECKLE Denise, UHLRICH-MALLET Odile

Secrétaire de séance : DENZER-FIGUE Laurent

Assistaient également :

MEILLER Caroline, MORON Sylvia, THUET Muriel - SITEUCE

Le Président, Monsieur ZINCK ouvre la séance. Avant de passer à l'ordre du jour, il propose à Monsieur Roland DURR, délégué de la CCARB et installé en séance de se présenter.

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 12 DECEMBRE 2024

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Comité Directeur,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Le Comité Directeur :

- nomme Monsieur Laurent DENZER-FIGUE comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Comité Directeur du 12 décembre 2024.

Les procès-verbaux des séances font l'objet d'un envoi électronique à l'ensemble des membres.

DECISION

Délibération adoptée à l'unanimité.

2. INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALSACE RHIN BRISACH

Rapporteur : Monsieur le Président, Olivier ZINCK

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 30 novembre 2023, l'assemblée délibérante a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach (CCARB) au SITEUCE pour le compte des communes d'Appenwihr et Hettenschlag au 1^{er} janvier 2025.

La CCARB avait délibéré à cet effet le 13 novembre 2023 et procédé à la désignation de Messieurs Roland DURR comme délégué titulaire et Fabien FURDERER comme suppléant.

L'adhésion de la CCARB modifie la représentation du SIEPI, dont le nombre de représentants passe de 6 délégués (3 titulaires et 3 suppléants) à 4 délégués.

Aussi, il est demandé au Comité Directeur de bien vouloir installer Messieurs Roland DURR et Fabien FURDERER respectivement en tant que délégué titulaire et suppléant.

DECISION

Considérant l'avis favorable du Bureau du 27 février 2025,

Le Comité Directeur, à l'unanimité :

- prend acte de la désignation, lors de la séance du Conseil Communautaire de la CCARB du 13 novembre 2023, de Messieurs Roland DURR comme délégué titulaire et Fabien FURDERER comme suppléant au Comité Directeur du SITEUCE ;
- approuve l'installation de Messieurs Roland DURR comme délégué titulaire et Fabien FURDERER comme suppléant au Comité Directeur du SITEUCE.

3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président, Jean-Marc SCHULLER

Vu l'article 107 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 modifiant les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 et L.5622-3 du CGCT relatifs au DOB,

Ces nouvelles dispositions imposent au Président de présenter à son assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Cette obligation concerne les EPCI comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (alinéas 1 et 2 de l'article L. 5211-36).

DECISION

Vu le rapport joint,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 27 février 2025,

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- *prend acte de la tenue d'un débat d'orientations budgétaires concernant le budget primitif 2025.*

Monsieur le Président explique que 2024 était une année très pluvieuse avec pour conséquence un volume de près de 20 millions de m³ d'eaux usées à traiter. Ceci impliquera le versement d'un intéressement à l'exploitant, calculé par rapport au dépassement de l'engagement contractuel qui était de 16,5 millions de m³. Néanmoins le surcoût sera réparti à 20% pour l'exploitant et 80% pour le SITEUCE, basé sur le delta de 3,5 millions de m³ d'eaux usées traités.

Pour 2025, le contrat d'électricité a rebasculé chez VIALIS puisque les conditions tarifaires étaient plus attractives que celles de VEOLIA dont le contrat de groupe était arrivé à échéance fin 2023. La réduction du coût de l'électron comme présenté par Monsieur SCHULLER est conséquente. De plus, dans le cadre du gros renouvellement VEOLIA a remplacé l'existant par du matériel plus performant, permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie.

Globalement la situation est satisfaisante, des économies de plus 800 000 euros ont été réalisées grâce aux négociations avec l'exploitant sur les deux dernières années. Ce dernier a également été force de proposition tant au niveau des panneaux photovoltaïques (production de 3% d'électricité pour la station) que de la REUT Box (réutilisation de l'eau usée traitée pour les usages internes).

Enfin, **Monsieur le Président** propose pour 2025 de ne plus affecter les excédents de fonctionnement en investissement. Cela pour préparer l'augmentation des coûts d'exploitation liée au démarrage du méthaniseur. Si nécessaire, il sera toujours possible de transférer tout ou partie de cet excédent vers la section d'investissement.

Monsieur C. DURR souhaite connaître l'évolution de la contribution depuis ce début de mandat ?

Monsieur le Président répond que cela représente environ 40%. Il ne faut pas oublier qu'une partie de cette hausse est liée à la fois à la perte de la prime de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse mais également au contexte international (hausse des coûts d'énergie...).

Monsieur C. DURR demande si la présence de cadmium dans les boues a pu être élucidée ?

Monsieur le Président précise que malgré la mise en place d'un système de surveillance par « pieuvres » dans le réseau et la sollicitation des industriels du périmètre, il n'a pas été possible de trouver l'origine de cette pollution.

Madame MORON indique que les analyses sur les boues sur l'année 2024 sont toutes conformes et n'ont montré aucune dérive sur l'élément cadmium.

Monsieur STOEGBNER s'interroge sur les conséquences financières de ces 3,5 millions de m³ supplémentaires à traiter ?

Madame MORON indique que cela représente un surcoût d'environ 300 000 €, mais comme le COA est recalculé et qu'ensuite l'intéressement est réparti à hauteur de 20% pour l'exploitant et 80% pour le SITEUCE, il faudra reverser à l'exploitant environ 40 000 €.

Monsieur le Président remercie **Monsieur SCHULLER** pour la qualité de sa présentation et s'il n'y a plus d'autres questions, propose à l'assemblée de clore le débat et de prendre acte de sa tenue.

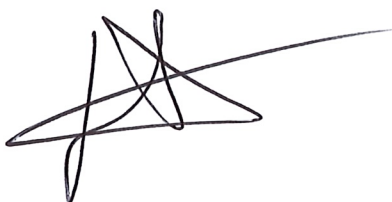
4. DIVERS :

- **Compte Rendu d'activité** du Président, des Vice-Présidents, du Bureau, des délégués au SMRA et à la Colmarienne des Eaux
- **Point sur le projet méthanisation** : Monsieur le Président indique que depuis le précédent Comité, le SITEUCE a été destinataire d'un courrier de la CCARB actant qu'elle ne prendrait pas part au projet malgré l'intérêt de celui-ci. Ainsi, seule la CCVK a répondu favorablement à la sollicitation du syndicat. Le projet sera donc dimensionné sans entrants extérieurs. Il reste encore à connaître les résultats de l'étude BNI (cultures à bas niveau d'impact) mandatée par Colmar Agglomération auprès du cabinet Merlin. Une visite de la station d'épuration de Benfeld a été organisée à cet effet puisque cette dernière intègre la silphie, une culture à bas niveau d'impact (BNI), dans son procédé de méthanisation. Le retour d'expérience est intéressant, démontrant à la fois le fort potentiel méthanogène de cette plante et certains aspects non négligeables que sont l'abrasion des pompes et centrifugeuses ou encore la mise en œuvre de la culture (terrains, matériel agricole adéquat, stockage sur site...).
- **Inauguration de la REUT Box et des panneaux photovoltaïques** le 21 mars à 11h
- **Journée Portes Ouvertes** de la station d'épuration le 14 juin 2025 de 10h à 16h
- **Rappel des prochaines dates de réunion** :
Bureau – 11.03.2025 à 10h30 à la STEP
Comité Directeur – 01.04.2025 à 18h à la STEP

Les membres du Comité n'ayant plus de questions ni de remarques, le Président lève la séance à 19h42.

Le secrétaire de séance

Laurent DENZER-FIGUE



Le Président

Olivier ZINCK

